

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

Direction Générale des Enseignements
et de la Formation

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

المديرية العامة للتعليم والتكوين

N° 66.9 / D.G.E.F / 2021

Alger le 11 JUL 2021

A

**Messieurs Les Présidents
des Conférences Régionales
en Communication avec les Chefs d'Établissements.**

Objet : Prolongation de la période des soutenances au 31/07/2021.

En application de l'arrêté ministériel N° 815 du 11 Novembre 2020, la date de départ en vacances universitaires d'été est fixée pour le 15 juillet 2021.

Cependant, de nombreuses demandes émanant de doctorants et d'étudiants en fin de cycle de formation sollicitent une prolongation des délais de soutenances de thèses et de mémoires.

Compte tenu des conditions sanitaires exceptionnelles dans lesquelles s'est déroulée l'année universitaire actuelle et en référence à l'article 04 de l'arrêté 758 du 14 octobre 2020 modifié, les chefs d'établissements sont autorisés à accorder, sur dérogation, une prolongation du délai de soutenance au 31 Juillet 2021.

Il est à préciser que le déroulement des travaux des soutenances doit obéir au strict respect du protocole sanitaire avec la présence d'un minimum de personnes dans les salles de soutenance.

Veillez, agréer mes meilleures Salutations.

Directeur Général

مدير عام للتعليم والتكوين، بالتنسيق مع
أعضاء: سعيداني بوعسلام

